Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B454-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B454

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Bouc-Bel-Air – Programme d'actions

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Département Gestion et Prévention des Déchets
Direction Opérationnelle Traitement
Service Déchèterie / Transfert
EL

06_3_05

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Bouc-Bel-Air - Programme d'actions
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La déchèterie existante sur la commune de Bouc-Bel-Air est aujourd'hui complètement saturée et ne permet plus d'accueillir les usagers dans des conditions satisfaisantes.
À défaut de pouvoir effectuer des travaux d'extension permettant de régler de façon pérenne le problème de saturation, il y a lieu de projeter la construction d'un nouvel équipement moderne et sécurisé, dimensionné au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des nouvelles exigences réglementaires.

Exposé des motifs :

La déchèterie de Bouc-Bel-Air a été mise en service en 1993 puis a bénéficié de travaux de requalifications en 2004 et 2009.

En plus de Bouc-Bel-Air, cette déchèterie dessert potentiellement les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Mimet, soit une zone de chalandise maximale de 32.000 habitants.

En 2014, le nombre de visites annuelles était de près de 100.000, soit une moyenne de 270 visites par jour avec des pointes à plus de 600, pour un tonnage total collecté égal à plus de 17.500 tonnes, soit une moyenne de 45 tonnes par jour.

Sur l'ensemble des 18 déchèteries communautaires, la déchèterie de Bouc-Bel-Air arrive en 2ème position juste derrière celle de la Parade à Aix-en-Provence au niveau du nombre de visites et du tonnage réceptionné.

Aujourd'hui, cette déchèterie est complètement saturée et ne permet plus d'accueillir les usagers dans des conditions satisfaisantes, en particulier en matière de sécurité.

La plateforme haute de la déchèterie est étroite, avec une entrée-sortie commune, provoquant parfois de longues files d'attente et d'importantes perturbations de la circulation sur la route départementale.

Par ailleurs, la déchèterie construite sur un ancien lieu de dépôt de déchets n'est toujours pas, à ce jour, complètement stabilisée et, de plus, n'offre pas de possibilité d'extension significative en l'absence de foncier mobilisable.

De ce fait, cette déchèterie ne peut pas bénéficier de travaux d'extension permettant de régler de façon pérenne ce problème de saturation (en particulier l'impossibilité de mettre en place un flux traversant).

Il est donc nécessaire de programmer la construction d'un nouvel équipement moderne et sécurisé, dimensionné au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des nouvelles exigences réglementaires et répondre ainsi de façon satisfaisante aux attentes et besoins des usagers en termes de « service déchèterie ».

Les discussions engagées avec le Conseil Départemental ont permis d'aboutir à la cession gratuite d'une parcelle de 6.175 m^2 d'emprise utile située dans la zone des Chabauds.

La nouvelle installation sera adaptée aux contraintes locales et intégrera l'ensemble des meilleures techniques disponibles pour ce type d'installation (dépotage au sol, flux traversant, séparation des flux usagers et véhicules d'exploitation...). Des études préliminaires permettront de définir les caractéristiques de l'installation qui sera réalisée.

Le coût global de réalisation d'une telle installation est estimée à 1 M€ TTC.

La contractualisation de la mise à disposition des terrains est en cours de finalisation avec les services du Conseil Départemental.

À la vue de la nouvelle réglementation en terme d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, la déchèterie sera soumise au régime d'enregistrement avec dépôt de dossier à la préfecture.

Compte-tenu d'une part, de l'importance du volume d'activité du site et donc des contraintes d'instruction du dossier ICPE et d'autre part, de la nécessité de lissage de la charge d'investissement dans le cadre de l'exécution du budget annexe déchets, le délai de réalisation est estimé à 2 ans minimum à compter de la mise à disposition du terrain.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et règlementaires ;
VU l'avis de la Commission environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Bouc-Bel-Air dans la zone des Chabauds,

- **DÉCIDER** le lancement d'une étude de programmation,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

- **DÉCIDER** que les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement fonction 812 opération 110 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B454

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Bouc-Bel-Air – Programme d'actions

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

29 SEP. 2015